

PROTCOLE SANITAIRE - COVID 19

CONSIGNES PRATIQUANT.E.S

Depuis le 01/09/2020

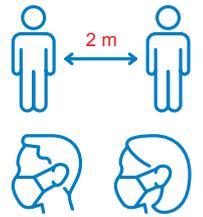
Contact : coronavirus@fftri.com

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE EN VIGUEUR (source service-public.fr) <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14129>

1. Tous les équipements sportifs couverts ou de plein air ainsi que les bases de loisirs peuvent ouvrir au public en France (hors Mayotte et Guyane) dès lors que leurs gestionnaires ou propriétaires y sont prêts.
2. Les forêts, parcs naturels, parcs et jardins sont ouverts.
3. Les sports individuels sont autorisés.
4. La distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes doit être observée en tout lieu et en toute circonstance (2 mètres lorsqu'en activité).

QUELLES PRÉCAUTIONS SANITAIRES ?

1. Il convient d'appliquer les gestes barrières.
2. Le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives est obligatoire (sauf si la nature de l'activité ne le permet pas) : 2 m entre les pratiquants lors de l'activité.
3. Le port du masque est obligatoire lorsque l'on circule dans les établissements et dans les vestiaires lorsqu'ils sont ouverts au public (salles d'entraînement, piscines, gymnases...).



LES CONSIGNES SANITAIRES POUR LES PRATIQUANTS

1 AVANT DE VENIR À L'ENTRAÎNEMENT

1. **Je me renseigne :**
 - Je m'informe auprès du club des consignes et procédures mise en place.
 - Je signale ma présence à l'entraînement.
2. **Je "m'auto diagnostique" :**
 - J'ai un des signes liés au COVID-19 ?
Fièvre, Fatigue, difficulté respiratoire, toux, courbature, dans ce cas, je m'isole et me soigne.
 - J'ai été en contact avec des personnes ayant eu le COVID-19 ?
Je reste à la maison.
3. **J'adapte mon équipement, ma préparation :**
 - Je m'organise pour limiter l'utilisation de vestiaires collectifs.
 - J'apporte mon propre matériel :
 - Pull boys, planche, plaquette, casque...,
 - gel hydro alcoolique,
 - Masques,
 - Autonomie alimentaire (liquide, solide).
 - Je viens seul à l'entraînement, sans accompagnateur.

2 LORS DE L'ENTRAÎNEMENT

1. **On garde la convivialité :**
 - Je salue mes amis, (très important) dans une version "sans contact".
 - Je partage ma bonne humeur, mais pas mes bidons, mes aliments, mon matériel.
2. **Je me préserve :**
 - J'adapte mon entraînement à mon niveau de pratique.
3. **Je respecte les règles :**
 - J'applique les consignes du club, de mon entraîneur.
 - Je montre l'exemple à mes collègues, au jeune public.
4. **Je limite les risques :**
 - Je garde le masque jusqu'à l'entraînement et le remets en place dès que celui-ci se termine.
 - J'évite de toucher du matériel collectif et mes collègues.
 - Je me lave les mains dès que nécessaire.
 - Je tousse dans mon coude.
 - J'évite de cracher (ça, c'était déjà avant !).
 - Je veille à garder une distanciation (1 mètre minimum).

3 APRÈS L'ENTRAÎNEMENT

- Je nettoie et désinfecte mon matériel.

LES CONSIGNES SANITAIRES POUR LES ACCOMPAGNEURS

- Les accompagnateurs des pratiquants doivent impérativement porter le masque dans l'enceinte de la structure.
- Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer sur les sites de pratique (piste notamment).
- Les accompagnateurs qui le souhaitent peuvent observer la séance depuis les tribunes. Ils doivent toutefois respecter les gestes barrières et de de distanciation. Il est toutefois recommandé de ne pas rester dans l'enceinte du stade, de la piscine ou du gymnase au cours de la séance pour limiter les contacts et la création de groupe.

Tout athlète ou accompagnateur testé positif dans les 7 jours qui suivent une présence à un entraînement du club doit impérativement le signaler à l'entraîneur ou à la personne référente covid du club.